



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

**Dans ce numéro :**

| | |
|--|----|
| Rémunération des dirigeants, qu'en est-il? | 2 |
| Refus d'adhésion | 2 |
| Droit d'entrée | 2 |
| Grand Paris | 2 |
| Ethique du sport | 3 |
| La fondation Kronenbourg | 3 |
| Mais où sont passés les parents??? | 4 |
| Droit d'accès au fichier informatique | 4 |
| Mécénat | 4 |
| Conférence Nationale du Sport | 5 |
| Allez les filles | 5 |
| Ce qui va changer la vie des sportives | 5 |
| Les parcours du cœur 2012 | 5 |
| Colloque Sport-Santé | 6 |
| Les déboires d'une compétition | 6 |
| Comité Stratégique International | 7 |
| Crise Européenne | 7 |
| JO 2012 | 7 |
| 1ers JOJ d'Hiver | 7 |
| Une époque formidable! | 7 |
| Jeux Olympiques | 8 |
| Trop de billets vendus | 8 |
| Elections 2013 | 9 |
| CIO: Jacques Rogge à Paris | 9 |
| CIO: Tony Estanguet en campagne | 9 |
| Un incroyable record | 9 |
| Echos 94 | 10 |

Une très belle Nuit

Sans conteste, ce fut celle de la cinquième édition de La Nuit du Sport Val de Marnaise qui s'est déroulée le lundi 30 Janvier à l'Espace Jean Marie Poirier de Sucy en Brie.

Ce rendez-vous du mouvement sportif a été rehaussé par la présence de Monsieur Pierre Dartout, Préfet du Val de Marne, et Monsieur Christian Favier, Sénateur et Président du Conseil Général.

Au nombre des autres personnalités, on retiendra tout particulièrement : Monsieur Daniel Guérin, Conseiller Général délégué au sport, Monsieur Robert Simon, Directeur de la DDICS, et son adjoint, Monsieur Yves Hocdé, Monsieur Michel Coronas, Chef du Cabinet du Président du Conseil Général, Monsieur Sébastien Nolesini, Chef du Service des Sports du Conseil Général, Monsieur Thierry Maudet, Directeur de l'INSEP, Monsieur Francis Tissot, Président du CROS IDF, sans oublier les représentants de plusieurs villes.

L'ouverture de la cérémonie a été ponctuée par les discours de Monsieur Christian Lopès, Président du CDOS, de Madame Marie-Carole Ciuntu, Maire de Sucy en Brie, Monsieur Christian Favier, Président du Conseil Général et Monsieur Pierre Dartout, Préfet du Val de Marne. Ils ne manquèrent pas de s'attarder plus particulièrement sur l'importance du rôle sociétal du sport dans notre département.

Le parrain de cette soirée était Christophe Guyot, Champion du Monde d'Endurance Moto et vainqueur des 24 heures du Mans, qui après une très brillante carrière a fondé une association qui s'intéresse aux jeunes de zones dites sensibles.

La soirée a été présentée avec brio par Martine Pothet et Yves Leverger, membres du bureau du CDOS.

Six catégories ont été honorées :

- Les clubs les plus dynamiques
- Les clubs ayant mené des actions dans le domaine de la santé
- Les clubs ayant mené des actions dans le domaine social
- Les clubs ayant eu des Champions de France de moins de 18 ans
- Les Prix du Fair Play
- Les Prix de la ville de Sucy-en-Brie

Des intermèdes sportifs et artistiques qui ont été très appréciés, ont rythmé la soirée avec : Ingrid et Julien Foulon, rock acrobatique et numéro de main à main, Willy Marsallon aux sangles aériennes, Sabrina Péan, championne d'Europe de twirling bâton, Jade et Karl Patisson et Emilie Thoulé en démonstration de gymnastique au sol et sur poutre.

La soirée se clôture par un vin d'honneur offert par la municipalité et un buffet offert par le CDOS. Toute la liste des personnes récompensées est sur notre site, et les photos de la soirée le seront très prochainement.

Rémunération des dirigeants, qu'en est-il ?

« Cette rémunération doit faire l'objet d'un vote [...] hors de la présence de ou des intéressés »

C'est une question qui a donné lieu à une concertation dans le cadre du suivi des Assises de la vie associative de 1999, d'un groupe mixte au CNVA et de la rédaction d'un rapport parlementaire confié au député Bernard DEROSIER. A la suite de plusieurs mois de réflexion et d'échange, un cadre fut proposé rendant possible la rémunération à la fin de l'année 2000. On abordera seulement les associations qui sont concernées par la possibilité de rémunération des dirigeants dans la limite de 75% brut maximum du SMIC, celle-ci devant être adaptée strictement au travail accompli.

Cette rémunération doit faire

l'objet d'un vote de l'organe délibérant, statuant hors de la présence du ou des intéressés, à la majorité des deux tiers, sur la base d'un rapport représentant légal ou du commissaire aux comptes. On devra veiller à renouveler tous les ans cette autorisation qui ne doit pas devenir un avantage acquis.

Les sommes doivent provenir des fonds propres de l'association, les subventions en sont exclues. Il ne s'agit que d'une tolérance administrative qui ne remet pas en cause le caractère désintéressé de la gestion de l'association, ce n'est donc pas un dispositif légal. Dès lors, on ne pourra considérer l'admi-

nistrateur qui bénéficie de cet avantage comme un bénévole. Dans le seuil maximum de 75% du SMIC, la valeur des avantages en nature, les primes diverses et les remboursements de frais non justifiés seront pris en compte ; seront donc exclus les remboursements de frais sur justificatifs engagés dans l'intérêt de l'association.

Bien que cette disposition ne concerne sans doute que peu d'associations en Val de Marne, nous tenions à vous donner quelques précisions sur le sujet. Il est certain que l'on doit préserver le caractère du bénévolat qui ne résisterait pas à des débordements financiers en direction de nos dirigeants.

Refus d'adhésion

Contrairement à l'idée reçue, on ne peut pas refuser l'adhésion d'un nouveau membre car la liberté d'association est garantie par la loi du 1^{er} Juillet 1901. Il en découle que parmi les principes figure la liberté à

toute personne d'adhérer à une association de son choix.

Les textes officiels étant muets sur un droit de refus, il est tout à fait possible que les statuts prévoient les conditions d'ad-

hésion, mais aussi celles d'un refus.

Il faut bien veiller à ce que le refus ne soit pas basé sur des critères discriminatoires qui seraient alors condamnables.

Droit d'entrée

Il existe une confusion fort ancienne qui consiste à penser que la cotisation serait un droit d'entrée. Non la cotisation participe à financer le fonctionnement.

Il s'agit d'une faculté issue de la loi du 1^{er} Juillet 1901 qui permet à l'association d'équilibrer ses comptes. Le montant

est libre et peut-être réévalué chaque année à l'occasion de l'assemblée générale. Cette augmentation, en la matière, doit faire l'objet d'un vote.

Si le droit d'entrée existe de moins en moins, il n'en demeure pas moins que l'on peut le faire figurer dans les statuts. Il sera perçu une seule fois à

l'adhésion. Cette clause peut s'expliquer très simplement, elle provient du désir que l'on aurait de distinguer les nouveaux adhérents, des membres dits « fondateurs » qui ont souvent consenti des efforts financiers au moment de la création de l'association.

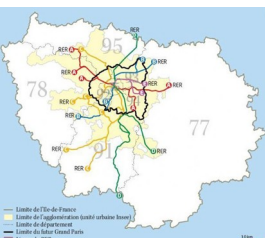
Grand Paris

La transformation de Paris et des communes avoisinantes prend forme, nous en avons été largement informés pour des projets de transports en commun qui devraient faciliter nos déplacements.

Il est cependant à noter que le Maire de Paris continue ses « grands projets » sans se soucier des impacts régionaux... ce qui risque de conduire rapidement à des divergences embarrassantes et à des répercus-

sions qui impacteront les développements satellites dont les équipements sportifs.

« La cotisation participe à financer le fonctionnement »



Ethique du sport

Cette loi, tant attendue, qui doit renforcer la protection des sportifs, la lutte anti dopage, celle contre la corruption et les dérives financières, a été adoptée. Si certains s'en félicitent, d'autres sont passablement agacés. Adoptée en première lecture, amendée au Sénat et, en seconde lecture, adoptée conforme, c'est-à-dire sans les amendements qui auraient impliqué un nouveau passage devant les sénateurs. Nos députés avaient pour mission de faire vite afin d'échapper à la pause parlementaire que les élections vont imposer.

David DOUILLET, Ministre des Sports, peut s'enorgueillir d'avoir réussi ce pari. Et le CNOSF s'en réjouit comme il le confirme en publiant un communiqué de presse. Dans ce communiqué, il est cependant cocasse de noter la dernière phrase de remerciements aux parlementaires et notamment à ceux qui ont décidé d'améliorer le texte initial en déposant des amendements. Jean-François LAMOUR, ancien ministre et député de la majorité s'est irrité de la précipitation et du rejet de ses amendements. De même que Marie-George BUFFET a harangué la classe politique pour la placer devant ses responsabilités. Un vote donc, mais un goût d'inachevé.

Que dit cette loi sur l'éthique ? Souhaité par le milieu sportif, le texte précise des règles. Tout d'abord, il appartient aux fédérations d'édicter des règlements clairs et précis, respectueux, vertueux et équitables pour les compétitions qu'elles organisent. Si ce n'est pas déjà le cas, on complétera avec des règles visant à protéger les sportifs et les parieurs (équité des paris sportifs !). La création d'un délit de manipulation des résultats peut être une lutte efficace et dissuasive contre la corruption.

« Cette loi, tant attendue, qui doit renforcer la protection des sportifs, la lutte anti dopage, celle contre la corruption et les dérives financières, a été adoptée »

La revente de billet devient une activité illicite et condamnable. L'élargissement des aménagements de la scolarité des sportifs de haut niveau devra leur permettre de mieux suivre une scolarité devant leur apporter

un avenir professionnel au-delà de leur carrière sportive. Et la modification des pouvoirs de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) doit renforcer la lutte anti-dopage.

Personne ne contestera les objectifs. En revanche, le contenu est fortement contesté par Madame BUFFET, et on sait que lorsqu'elle intervient, c'est généralement à bon escient et pour enrichir un projet qui, par ailleurs, ne satisfait pas un autre ancien ministre, Jean-François LAMOUR.

Il est évident que nous entrons dans une phase de transition et que cette loi sera rapidement aménagée par une nouvelle équipe, quelle qu'elle soit, afin de détailler de nombreux points trop imprécis.

Notons, pour notre part, que le législateur semble prendre en compte davantage le « coût » au détriment des « moyens » à une période où de nouveaux « investisseurs » mènent leur politique à grands renforts de moyens financiers « non limités ». Au moment où cette loi est promulguée, un club, géré depuis le Moyen Orient, au grand désespoir de Jean-François LAMOUR, annonce des salaires aux montants jamais atteints.

La fondation Kronenbourg

Chaque année, depuis 1996, cette fondation finance des projets provenant d'associations y compris dans le sport. Ce dernier peut s'inscrire dans le domaine socio-économique et l'insertion sur les projets de lutte contre l'exclusion, l'insertion professionnelle ou sociale par l'entreprenariat, liés à la santé, **au sport** et à l'éducation, en rapport par exemple,

avec la toxicomanie ou les liens intergénérationnels.

Il existe aussi une thématique sur l'environnement et le développement durable dont certains sports peuvent trouver un créneau.

La Fondation dotée de 200.000 euros annuellement, soutient partout en France des

projets, tous ceux qui sont sélectionnés reçoivent une aide financière. En 2011, 16 projets ont été retenus sur 740 dossiers, ils sont consultables sur leur site : www.fondation-kronenbourg.com

Le prochain appel sera ouvert en Mars 2012.



Mais où sont passés les parents ???

«Un éducateur enseignant a une responsabilité et il se doit de l'assurer jusqu'au bout»

Il ne s'agit pas de la question sociétale strictement liée à l'éducation, mais celle d'un problème plus pragmatique et ponctuel auquel peuvent être confrontés les éducateurs, qu'ils soient rémunérés ou bénévoles. La séance est terminée, et les parents viennent récupérer leurs enfants comme à la sortie de l'école ; oui mais voilà, l'inévitable retard se produit, l'enfant attend donc ses parents et l'enseignant se demande ce qu'il convient de faire.

Le premier réflexe habituel et d'essayer de joindre les dits parents au téléphone pour avoir des nouvelles. S'il n'arrive pas à les joindre, il laisse alors un message, c'est la meilleure des solutions immédia-

tes.

Dans l'attente, il se doit de rassurer l'enfant et il se doit aussi de se garder de le raccompagner à son domicile ou à un autre membre de sa famille, c'est une initiative à proscrire absolument. Le faire serait de nature à outrepasser ses fonctions en s'exposant, en cas de problème, à des poursuites judiciaires.

La mission de protection des mineurs, si elle est dévolue au Préfet (article L-227-4 du code de l'action sociale et des familles) s'exerce par l'intervention des services de l'Etat, il convient donc de s'adresser à la gendarmerie ou à la police.

Avant d'en arriver à cette intervention, il convient d'apprécier

la situation au regard de la connaissance des parents et de leurs habitudes. On ne peut que trop conseiller d'avertir le ou les dirigeants de l'association. Des procédures peuvent avoir été prévues dont on a pu faire la diffusion auprès des parents à l'inscription des enfants, et les faire connaître également par affichage dans les installations sportives.

Un éducateur enseignant a une responsabilité et il se doit de l'assurer jusqu'au bout. S'il doit, en dernier recours, avoir à demander l'intervention des services de l'Etat, il devra rassurer l'enfant et lui expliquer la situation sans surtout la dramatiser, car l'enfant ne pourrait alors que s'angoisser encore plus.

Droit d'accès au fichier informatique

«tout membre d'une association peut demander l'accès à ce fichier en ce qui le concerne»

Ce type de fichier se généralisant de plus en plus, on doit rappeler que tout membre d'une association peut demander l'accès à ce fichier en ce qui le concerne personnellement.

Il peut en faire la demande écrite au président ou présidente du club en joignant la photocopie d'une pièce d'identité. Il s'agit d'un droit qui permet à l'adhérent de vérifier les informations enregistrées et le cas échéant de faire modifier des données qui seraient erro-

nées.

La loi informatique et libertés prévoit en outre le droit de suppression des données personnelles contenues dans le fichier de l'adhérent. Si la demande est faite sur place par la personne qui devra toujours justifier de son identité, la réponse doit être immédiate dans tous les cas, sauf accord entre les deux parties. Par contre si la demande est faite par écrit, l'association a deux mois pour y répondre, en cas

de refus ou d'absence de réponse la personne pourra saisir la CNIL et lui adresser une plainte.

Une précision utile : les fichiers contenant des données personnelles doivent être déclarés auprès de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) en application de la loi n°78-17 dite « Informatique et libertés ».

Mécénat

Selon France Générosités du 8 décembre 2011, la hausse continue des ressources de leurs adhérents de 15 % entre 2007 et 2010 n'est pas parvenue à compenser le recul des ressources publiques pendant cette période.

Pour 2011, la croissance des

ressources privées ne sera toujours pas suffisante pour combler l'érosion des financements publics.

Le mécénat d'entreprise reste encore une ressource très modeste au regard du fort potentiel qu'il pourrait avoir. Cette réflexion concerne aussi le

sport qui a été investi par le sponsoring mais d'une manière infime par le mécénat. Cette tendance lourde aura du mal à se renverser dans l'avenir, à moins que la crise que nous connaissons s'apaise rapidement, ce qui n'est pas l'avis des spécialistes économiques en la matière.

« Le mécénat d'entreprise reste encore une ressource très modeste »

Conférence Nationale du Sport

Initialement Assemblée du Sport, une Conférence Nationale du Sport, « boîte à idée » selon le ministre, a été mise en

place. Elle sera composée de 31 membres représentant l'Etat, les collectivités locales, le monde économique et le milieu

sportif. Mais cette conférence concernerait-elle uniquement le haut niveau ?

Allez les filles

Depuis 2005 la Fondation de France lance chaque année un appel à projets encourageant la pratique régulière d'une activité sportive chez les jeunes filles des territoires sensibles ou isolés.

Un nouvel appel est donc lancé pour 2012. La Fondation de France soutiendra des projets concernant des jeunes filles de 12 à 25 ans de territoires urbains ou ruraux sensibles. Ces

projets auront pour objectif de favoriser la pratique sportive régulière de jeunes filles. La Fondation pourra en outre soutenir des projets plurianuels.

L'appel s'adresse à tout organisme à but non lucratif. Les associations sportives sont donc concernées dès lors qu'elles possèdent une expérience avérée dans l'accompagnement des jeunes filles et justifient

d'une bonne connaissance du contexte du territoire.

Les dossiers sont téléchargeables sur :

www.fondationdefrance.org

Tél : 01 44 21 31 00.

La date limite de réception des dossiers a été fixée au 28 Mars 2012.

Depuis la création de cette action, près de 300 projets ont été aidés.

FONDATION
DE
FRANCE

Ce qui va changer la vie des sportives

Il s'agit d'un petit objet de 44 grammes qui nous vient des Etats Unis, dénommé GoGirl, et qui est distribué déjà dans plus de 25 pays. Il est disponible en France dans les magasins de sports et les pharmacies.

Mais de quoi s'agit-il direz-vous ? Tout simplement d'une urinette féminine, hygiénique et pratique permettant aux sportives de soulager en toute tranquillité un besoin bien naturel, le « pipi »... Messieurs, vous n'avez aucun pro-

blème en la matière, votre différence anatomique, vous permet rapidement, en pleine nature, au pied d'un arbre ou d'un buisson de vider votre vessie, mais avez-vous pensé sérieusement, un seul instant au délicat problème des femmes qui sont obligées de trouver un coin tranquille pour se dévêtir dans la nature, à défaut de trouver des toilettes ? Et c'est le cas pour celles qui pratiquent des sports de pleine nature.

Cet accessoire devrait désor-

mais être aussi utile qu'un rouge à lèvres ou une brosse à cheveux. Fait de silicone médical, antiallergique, il offre confort et propreté à chaque utilisation et évite tout contact avec les germes et bactéries. Il est en plus écologique, car réutilisable, il respecte l'environnement dans lequel l'activité est pratiquée.

Cet article est vendu au prix fixe de 19,75 euros, on n'arrête pas le progrès !!!

[Fiche produit téléchargeable ici depuis le Scoop en ligne.](#)

« Cet accessoire devrait désormais être aussi utile qu'un rouge à lèvres ou une brosse à cheveux »

Les parcours du cœur 2012

Ils sont organisés par la Fédération Française de Cardiologie. Voici ci-dessous quelques explications sur cette initiative annuelle.

« C'est la plus grande opération de prévention-santé organisée en France dans le but de faire reculer les maladies cardiovasculaires, responsables de 147.000 décès par an. C'est

l'occasion de diffuser largement le message **0-5-30 : le tiercé gagnant pour le cœur** : zéro cigarette, cinq fruits et légumes par jour et trente minutes d'activités physiques sont proposées ainsi que des informations sur la façon de prendre soin de son cœur à tous les âges de la vie. Les Parcours du Cœur sont

chaude et conviviale. Une collecte d'euros solidaires, au profit de la Fédération Française de Cardiologie, association habilitée à recevoir des dons et des legs.

Pour tous renseignements allez sur le site : www.fedecardio.com/parcoursducoeur

Fédération Française de Cardiologie



Colloque Sport-Santé

Mardi 16 janvier a eu lieu notre troisième colloque sport-santé qui avait pour thème le sport et l'obésité.

Nos différents colloques sont organisés en vue de donner des informations précises aux acteurs de la santé sur de multiples disciplines afin de faciliter et favoriser la prescription d'activité physique et sportive. À cet effet, deux sports ont été présentés à cette soirée : le tennis de table et le football. Des adaptations ont également été évoquées par rapport aux patients en surpoids ou souffrant d'obésité.

Dans un second temps, le cardiologue Jean-Louis BUSSIERE, membre du club des Cardiologues du Sport, a fait une présentation des risques cardio-vasculaires à la pratique d'activité physique et sportive, notamment chez les patients obèses. Cet exposé a été très apprécié de par l'importance et la clarté des informations diffusées.

Par la suite, le docteur Jeanne BOUCHER a présenté les at-

eliers menés au sein du programme nutrition santé adolescences du Conseil Général. Cette intervention était l'occasion de faire connaître ce programme au mouvement sportif afin qu'il puisse en faire partie si des clubs le désirent, mais aussi d'être une structure d'accueil pour les participants une fois les ateliers terminés.

En effet, l'après-atelier est souvent une période difficile pour ces jeunes en surpoids ou souffrant d'obésité qui ont du mal à trouver une association pour continuer à pratiquer une activité physique et sportive régulière. Il était donc important de sensibiliser le mouvement sportif à ce problème.

Ce colloque, comme les précédents, est ainsi une occasion de créer de nouvelles synergies entre le milieu de la santé et celui du sport, et donc d'agrandir nos réseaux de connexion. Le CDOS 94 s'est donc réjoui du succès qu'a remporté ce troisième colloque avec la participation de 119 personnes à représentativité égale entre le

mouvement sportif et les acteurs de la santé.

Nous travaillons actuellement à la mise à jour de notre moteur de recherche qui référence les associations val-de-marnaises ayant la capacité d'accueillir des publics avec des besoins spécifiques, grâce à une enquête qui concerne pour l'instant les clubs pouvant accueillir des adultes et enfants souffrant d'obésité avec des pathologies chroniques associées. D'autres enquêtes seront menées dans l'année pouvant aboutir à la mise en place de labels pour servir de repères aux médecins, au grand public et aux associations.

Notre projet sport-santé est donc un projet pérenne de long terme, et pour lequel nous espérons pouvoir travailler avec les autres CDOS et CROS de France en vue d'une mutualisation des moyens mis en œuvre et d'une uniformisation des démarches afin de proposer des outils similaires d'un département et d'une région à une autre.



*« participation
de 119
personnes à
représentativité
égale entre le
mouvement
sportif et les
acteurs de la
santé »*

Les déboires d'une compétition

La section de Ski du Sporting Club de Choisy le Roi, comme toutes les saisons sportives, a organisé le challenge « JO DOYEN », à Tignes Val Claret, les 3 et 4 décembre 2011.

Malgré le manque de neige en station l'Ecole du Ski Français, en accord avec les responsables du club, a organisé la compétition du Géant sur le glacier en fin de matinée du samedi, déjà dans le brouillard ou dans les nuages. La visibilité était de deux portes, trois dans le meilleur des cas. 40 compétiteurs de diverses entreprises étaient présents : Dassault, Snecma, Alcatel, MBDA, ASTC...et au-

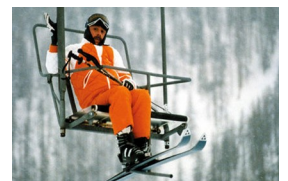
tres. Le samedi après-midi était pour l'ensemble des compétiteurs « ski libre », la compétition du slalom spécial en deux manches étant programmée le dimanche matin.

Les trois responsables du club de Choisy décidèrent de monter vers 15h40 au sommet de la Grande Motte pour faire la dernière descente de la journée, depuis le haut glacier. Mais voilà, à 15h50 : grosse panne du téléphériquequi a duré, duré, duré pendantun certain temps. La fin de l'occupation de la benne montante s'est terminée pour les 43 occupants vers 23h15.

Merci aux professionnels de nous avoir évacués en rappel depuis la trappe de la cabine à 22h30 par moins 25 degrés, cela nous a évité d'y passer la nuit. Il n'y a eu aucun blessé et victime, à part peut-être une grosse peur pour certains. De plus la compétition du dimanche a été annulée.

W.LEGUY

Notre ami William Leguy a eu les faveurs des télés locales et nationales, le petit malin qui a du reste, fort courageusement, quitté la cabine dans les derniers.



Petit clin d'oeil

Comité Stratégique International

Le ministre des Sports, David DOUILLET et Denis MASSEGLIA, Président du CNOSEF, sont les Coprésidents du tout nouveau Comité Stratégique International. En feront également partie les deux représen-

tants français du CIO, Jean-Claude KILLY et Guy DRUT, les Présidents des Fédérations Olympiques, des membres issus des collectivités territoriales et du monde des entreprises (sans que le mode de

sélection en soit précisé). Cette création a déjà été évoquée et elle devrait accompagner les candidatures françaises à de grands événements.



Denis MASSEGLIA

Crise Européenne

En difficulté économique, la Grèce impute une aggravation de sa dette aux Jeux Olympiques de 2004. Jacques ROGGE, Président du CIO, dans la

presse grecque, confirme que les jeux Olympiques « ont joué leur rôle pour 2 à 3 % ». Il précise ensuite que le coût de l'événement a été plus élevé que

prévu en raison du retard des travaux. Le coût estimé de cette édition est de 13 milliards d'euros.



JO 2012

À quelques mois de l'échéance, Sebastian COE, Président du Comité d'Organisation des prochains Jeux Olympiques, affirme que les travaux sont presque terminés et que les tests des installations ont débuté.

Il ajoute que la vente des billets est un succès et dépasse les 90% de places (et l'on pardonnera les petites anomalies dont celle de la natation synchronisée et la suspension provisoire non prévue). Bien évidemment, les coûts ont dépassé les prévisions et cela suscite des

critiques acerbes auxquelles le comité d'organisation rétorque que cela sera comblé par des fonds privés...

« les coûts ont dépassé les prévisions et cela suscite des critiques acerbes »

Sebastian COE, double champion Olympique sur 1500 mètres et double vice-champion

Olympique sur 800 mètres (JO Moscou 1980, Los Angeles 1984) confie que c'est bien plus dur qu'une « finale ».

Des athlètes et des délégations étrangères ont été conviés à Londres pour visiter le chantier. S'ils ne sont pas des experts, notons qu'ils ont été charmés par les installations mais qu'ils ont tous constaté « que ce n'était pas fini, loin s'en faut ». Laura FLESSEL a, pour sa part, regretté que des immeubles de 11 étages n'aient qu'un seul ascenseur, les écrivains ayant toujours beaucoup de matériel avec eux.



Sebastian COE

1^{ers} Jeux Olympiques d'Hiver de la Jeunesse

Mille athlètes d'une soixantaine de pays, de 15 à 18 ans, ont participé, à Innsbruck, aux 1^{ers} Jeux Olympiques d'Hiver de la Jeunesse. 14 pays ont remporté des médailles dont une en Or par le Maroc en slalom géant et

une en bronze par Andorre, cela méritait d'être cité. Derrière l'Autriche, la France s'est remarquablement comportée et notamment une athlète avec une médaille d'Or, deux d'Argent et une de Bronze (par

équipe). Cette jeune fille prometteuse porte un nom facile à se rappeler : ALPHAND, il n'y aura que le prénom à mémoriser : Estelle.



Une époque formidable !

Nous parlons rarement de ces disciplines éloignées du quotidien de nos préoccupations associatives mais rappelons que le « Dakar » est confortablement installé en Amérique du Sud et que les bateaux de la

« Volvo Ocean Race » ont franchi une ligne d'arrivée « inconnue » avant d'être transférés, par cargo, dans des ports sûrs pour éviter les gestes de piraterie au large de la Somalie...

Enfin, une « zone furtive » a été créée et les bateaux y navigueront sans que leur position ne soit mentionnée.



Jeux Olympiques

Jeux d'été, d'hiver, paralympiques, de la jeunesse, les Jeux sont de formidables confrontations et une source de motivations pour des générations d'athlètes. Ils font rêver et donnent à des milliers d'enfants l'envie de pratiquer. Même modernisés, ils perpétuent toujours des Valeurs essentielles et restent un vecteur de paix.

Les Jeux sont composés de sports, de disciplines et d'épreuves. Les prochains Jeux d'été, de Londres, se composent de 26 sports et de 39 disciplines rassemblant près de 12.000 athlètes de plus de 200 pays. Depuis leur création et, avant 2012, ont été décernées plus de 11.000 médailles d'or (11.303 ?).

Comment sont choisis les sports, les disciplines et les épreuves ? Pour être olympique un sport doit être administré par une fédération internationale respectant la charte olympique, il doit être pratiqué dans un certain nombre de pays (au moins 70 ?) et satisfaire à des critères établis par les sessions du CIO. Sont alors choisis les disciplines et les épreuves.

Si l'athlétisme, la natation, la boxe, la gymnastique, l'escrime, le cyclisme, etc... ont toujours été présents aux Jeux d'été, certains sports ne l'ont été que très épisodiquement : le golf (1900, et 1904), le baseball (1992 à 2008), le cricket (1900), le croquet (1900), le jeu de paume (1908), le jeu de raquettes

(1908), la crosse (1904 et 1908), le motonautisme (1908), la pelote basque (1900), le polo (1900, 1908, 1920, 1924 et 1936), le roque (variante américaine du croquet, 1904), le softball (1996 à 2008), et le tir à la corde (1900 à 1920). D'autres disciplines ont tutoyé le grand chelem : football, judo, lutte, basket-ball, handball, haltérophilie, hockey sur gazon, équitation et pentathlon, tennis, tir à l'arc, tir sportif, voile, tennis de table, etc...

Deux sports ont été transférés des Jeux d'été aux Jeux d'hiver : le hockey sur glace et le patinage artistique.

Citons aussi des sports « en démonstration », nombreux, parfois originaux, mais jamais retenus : Balle pelote, Bandy, Bowling, Budō, Canne de combat, Course de ballons, Football américain, Football australien, Glíma, Gymnastique suédoise, Karaté, Korfball, Pancrace, Pesäpallo, Sambo, Savate, Ski nautique, Sport automobile, Sport-boules, Surf et Vol à voile. Il n'est pas certain que cette liste soit correcte et, comme nous, vous ne les connaissez pas tous !

Nous n'entrons pas dans le choix des épreuves parce que c'est parfois très complexe, et que cela ne correspond pas toujours aux aspirations des sportifs. Les adeptes du rugby auront noté une absence depuis presque un siècle et qui sera réparée à partir de 2016 avec l'introduction du rugby à

7 à Rio de Janeiro.

Il est aussi intéressant de rappeler les villes olympiques :

- 1896 : Athènes, Grèce,
- 1900 : Paris, France,
- 1904 : Saint Louis, Etats-Unis,
- 1908 : Londres, Grande-Bretagne
- 1912 : Stockholm, Suède,
- 1920 : Anvers, Belgique,
- 1924 : Paris, France,
- 1928 : Amsterdam, Pays-Bas,
- 1932 : Los Angeles, Etats-Unis,
- 1936 : Berlin, Allemagne,
- 1948 : Londres, Grande-Bretagne,
- 1952 : Helsinki, Finlande,
- 1956 : Melbourne, Australie,
- 1960 : Rome, Italie,
- 1964 : Tokyo, Japon,
- 1968 : Mexico : Mexique,
- 1972 : Munich, Allemagne,
- 1976 : Montréal, Canada,
- 1980 : Moscou, URSS,
- 1984 : Los Angeles, Etats-Unis,
- 1988 : Séoul, Corée du Sud,
- 1992 : Barcelone, Espagne,
- 1996 : Atlanta, Etats-Unis,
- 2000 : Sydney, Australie,
- 2004 : Athènes, Grèce,
- 2008 : Pékin, Chine,
- 2012 : Londres, Grande-Bretagne,
- 2016 : Rio de Janeiro, Brésil.

Il faut également préciser que des Jeux ont été annulés pour des raisons que l'on compren-

dra en 1916 (Berlin), en 1940 (attribués à Tokyo, retirés puis confiés à Helsinki) et 1944 (Londres). De même qu'il faut citer les Jeux anecdotiques et « intercalés » de 1906, organisés à Athènes à l'initiative du Roi de Grèce pour fêter le 10^{ème} anniversaire de la rénovation des Jeux, contre l'avis général (dont Pierre de Coubertin et le CIO) mais auxquels les grandes nations participèrent !

Les Jeux Olympiques d'hiver ont été créés en 1924 (Chamonix) et ont été « désynchronisés » des Jeux d'été en 1994 (Lillehammer, Norvège).

Les Jeux paralympiques ont, eux, été créés en 1948 à l'initiative de Sir Ludwig Guttmann, en Angleterre, pour les anciens combattants blessés et atteints à la moelle épinière. Ils furent organisés sur le « modèle » Olympique à Rome en 1960 et donc ouverts à tous les athlètes handicapés. Depuis 1976, les Jeux paralympiques d'hiver sont associés aux sessions classiques hivernales.

L'histoire olympique, riche en anecdotes, mériterait d'autres développements que vous trouverez dans de nombreux ouvrages. C'est aussi une part non négligeable de l'histoire du 20^{ème} siècle. Nous vous rappelons aussi que le CDOS dispose d'une exposition qu'il a créée sur l'histoire des Jeux depuis l'Antiquité.

Trop de billets vendus

Les organisateurs londoniens viennent de s'apercevoir qu'ils avaient vendus 10.000 billets de plus que le nombre

de places possibles pour les épreuves de natation synchronisée. Ils auraient contactés les détenteurs de

ces billets pour leur proposer d'assister à la finale du 100 mètres !



Elections 2013

Il s'agit de celle du successeur possible de Jacques Rogge au C.I.O qui interviendra en Septembre 2013, le comité préfère anticiper en édictant des règles très strictes pour la future campagne.

Se basant sur les « *principes éthiques universels et fondamentaux qui sont l'un des piliers de l'Olympisme* », la commission d'éthique du CIO a édité à l'intention de ses membres quelques principes de bonne conduite :

- se conduire avec dignité et modération
- utiliser uniquement des

documents écrits

- ne pas avoir recours à la publicité, aux nouveaux médias et aux réseaux sociaux
- éviter les dépenses excessives... les cadeaux, dons et avantages de quelque nature que ce soit
- se garder d'organiser des réunions publiques, de rendre visite à d'autres membres dans la cadre de leurs candidatures.

Les membres du CIO sont invités à taire leurs intentions de vote. Les sponsors, comités nationaux olympiques et fédé-

rations internationales sont eux aussi appelés à la plus stricte neutralité.

Que de bonnes intentions dont le contrôle semble totalement impossible, l'expérience le prouvant, sauf l'utilisation du net qui du reste n'aurait aucun intérêt tant cette élection se joue dans les coulisses entre les membres et les états.

Actuellement, seul deux membres ont fait connaître leur intérêt pour le poste de président, l'Allemand Thomas Bach, Vice-président, et le Portoricain Ricardo Carrion.

« Que de bonnes intentions dont le contrôle semble totalement impossible, l'expérience le prouvant »

CIO : Jacques Rogge à Paris

De passage à Paris, le Président du CIO s'est exprimé dans les médias. Au sujet du dopage, il confirme que le CIO a avisé, de manière préventive, les entreprises de nettoyage qu'elles trouveraient des seringues dans les poubelles et qu'il fallait faire attention. Il ajoute qu'il n'est pas question de « visiter » les chambres mais que les injections de réhydratation ne sont pas interdites pour des raisons médicales.

A propos des déclarations de Yannick NOAH, il dit que ce n'était pas « très opportun

mais qu'il n'y attache pas plus d'importance que cela ».

Au sujet de l'argent (droits télévisés et sponsoring), il précise que cela permet à tous de participer alors qu'auparavant (« du temps de l'amateurisme »), il n'y avait que les riches qui participaient. Et à propos du Qatar, il persévère en confirmant qu'ils ont choisi d'investir beaucoup d'argent dans le sport, qu'ils ont une capacité d'organisation remarquable : ils ont organisé, en décembre 2006, les Jeux Asiatiques et DOHA, la capitale, est

candidate à l'organisation des JO 2020. Il reconnaît cependant qu'il y a un problème climatique que la Commission d'Evaluation est en train d'étudier.

Enfin, il se déclare ravi si la France, « un pays moderne de grande tradition, qui a des valeurs » proposait une nouvelle candidature. Comme les candidats pour les prochaines éditions se font rares, est-ce pour valoriser d'autres candidatures? Est-ce une conclusion diplomatiquement polie ou des propos sincères ?



Jacques ROGGE

CIO : Tony Estanguet en campagne

Outre un nouveau podium (sur la plus haute marche ?), le double champion olympique (2000 et 2004), le sympathique Tony ESTANGUET brigue, à 34 ans, une place à la com-

mission des athlètes du Comité International Olympique (CIO).

Ils devraient être 20 à se disputer 4 places. Espérons que le

porte-drapeau de la délégation française à Pékin en 2008, fera mieux que David DOUILLET (candidat en 2000 et 2004) et Amélie MAURESMO (candidate en 2008)



Tony ESTANGUET

Un incroyable record

Après le tour du monde en 80 jours de Jules Verne, voilà le tour du monde en 45 jours de

Loïck Peyron ! La vitesse moyenne a été de 26,51 nœuds (soit plus de 49 km/heure).

Impressionnant !



Les Echos 94

Communiqué du Conseil Général

Résumé : A l'occasion de la rencontre de football Créteil/Bordeaux, comptant pour les 16èmes de finale de la Coupe de France, 2.000 jeunes sportifs du département, notamment issus des quartiers populaires, ont été invités à assister gratuitement à ce match.

Pour Christian Favier, Sénateur et Président du Conseil Général et Daniel Guérin, Conseiller Général en charge des sports, « cette démarche témoigne du lien que le département entend créer entre le sport de haut-niveau et le sport pour tous au service des valeurs de solidarité, de citoyenneté et d'humanisme ».

Grand stade de rugby

Le dossier de notre département est en finale avec celui de l'Essonne, suite à la dernière sélection des offres reçues par la Fédération Française de Rugby.

Le président du CDOS a été reçu le lundi 16 Janvier par le chef de Cabinet du Président Favier, Michel Coronas, qui lui a donné toutes les explications nécessaires lui permettant de se positionner sur cette candidature.

Dans un premier temps, Christian LOPES a accepté de

soutenir le projet à titre personnel, à la suite du Comité Directeur qui s'est tenu le vendredi 20 Janvier, le CDOS a aussi décidé d'apporter son soutien à ce projet.

Un comité de pilotage sera mis en place très rapidement pour coordonner toutes les initiatives des acteurs du sport, de la politique, du monde économique, de l'Éducation nationale...

La Fédération Française de Rugby communiquera vers la mi-juin sa décision concernant le lieu qui aura été retenu.

Pour différentes raisons qui seront publiées dans notre prochain SCOOP, nous souhaitons que le Val de Marne remporte ce « match ».

Raid découverte Multisports du Parc du Tremblay

Le samedi 31 mars prochain, le Parc Interdépartemental du Tremblay, en partenariat avec des associations locales, organise le « Raid Découverte du Tremblay ».

Autour de 4 disciplines, course à pied, VTT, course d'orientation et tir à l'arc, les 50 équipes de 2 relèveront des défis personnels. C'est en toute sécurité, à l'intérieur du parc, qu'auront lieu les épreuves ouvertes aux jeunes.

Participation gratuite.

Informations complémentaires : www.parc-tremblay.com

Le CDOS était présent ...

- Le 3/01, à Créteil : Vœux du Conseil Général—C.Lopès—J.C.Raoulx—W.Leguy—Y.Leverger
- Le 4/01, à Choisy le Roi : Cérémonie des vœux—C.Lopès—W.Leguy
- Le 4/01, à Villeneuve Saint Georges : Cérémonie des vœux—T.Billard
- Le 4/01, à Fontenay/Bois : Cérémonie des vœux—G.Gaudin—M.Pellequer
- Le 5/01, à Champigny/Marne : Cérémonie des vœux—J.C.Girard
- Le 7/01, à Villejuif : Cérémonie des vœux—W.Leguy—M.Pothenet
- Le 7/01, à Saint-Maur : Vœux du président de la VGA—J.C.Raoulx
- Le 8/01, à Vincennes : Cérémonie des vœux—D.Dubois-Porchet
- Le 8/01, à Villiers/Marne : Cérémonie des vœux—J.C.Girard
- Le 9/01, à Paris 12ème : Soirée « L'INSEP fête ses champion(ne)s 2011—J.C.Girard—W.Leguy
- Le 10/01, à la Préfecture de Créteil : Cérémonie des vœux de M. Le Préfet—C.Lopès
- Le 12/01, à Saint-Maur : Réception du Nouvel An—J.P.Heurtefeu—J.C.Raoulx—A.Louvard—J. Célérier
- Le 12/01, à Chevilly Larue : Réception du Nouvel An—W.Leguy—C.Cordier
- Le 12/01, à Paris Bercy : Présentation officielle du projet territorial et match de l'équipe de France de Hand-Ball—Y.Leverger
- Le 13/01, à Périgny sur Yerres : Cérémonie des vœux—J.P.Heurtefeu
- Le 14/01, à Boissy Saint Léger : Cérémonie des vœux—J.C.Girard
- Le 14/01, à Villecresnes : Cérémonie des vœux—C.Lopès
- Le 16/01, à Créteil : Cérémonie des vœux—J.C.Girard
- Le 19/01, à Valenton : Cérémonie des vœux—D.Vierne
- Le 31/01, à Nogent sur Marne : Remise des trophées sportifs—C.Lopès

A.G. extraordinaire du C.D de l'EPMM

Elle se déroulera le lundi 6 Février 2012 à Champigny sur Marne. Cette assemblée a été convoquée afin d'élire un nouveau comité directeur à la suite du rejet du rapport moral et du rapport financier de l'assemblée ordinaire. Le bureau de ce fait a été démissionné.

CDOS 94

2 rue Tirard
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax: 01.48.99.30.21
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES, et Jessica LOPES

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie LASSOUED, Christian PLAT et Jean-Claude RAOULX.

Sources : Le Figaro, Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...